

## **Avis des représentants des personnels au projet de restructuration des trésoreries au 1<sup>er</sup> janvier 2015**

La réglementation prévoit des situations, notamment dans le cadre des projets importants, où le CHSCT doit émettre un avis formel.

Le projet de fermeture de 25 % des trésoreries mixtes en Ardèche est un projet important.

Le gouvernement et la Direction Générale sont les seuls responsables de la dégradation des conditions de travail par les suppressions d'emplois qui justifient actuellement les regroupements de postes pour « améliorer » les conditions de travail.

Ainsi,

- A Montpezat, les effectifs sont passés de 3 agents à 2 en 2013,
- A La Voulte, les effectifs sont passés de 4 agents à 3 en 2012,
- A Vals-Les Bains, les effectifs sont passés de 4 agents à 3 en 2013.

Concernant les emplois, nous constatons des sous-effectifs chroniques et des difficultés importantes dans les trésoreries absorbantes :

- Thueyts : 4 agents au TAGERFIP, effectif réel : 3,
- Privas municipale : 19 agents au TAGERFIP, effectif réel : 17,9
- Coucouron : l'administration a cherché à renforcer le poste en fléchant un emploi C aux mouvements nationaux de 2011 et 2012, sans résultat.
- Le Cheylard : La fiche d'impact précise que ce poste connaît de grandes difficultés.

S'y ajoutent des vacances de postes liées aux départs en retraite, détachements et mutations :

- Saint Peray : mutation B,
- Largentière : départ à la retraite d'un agent B.

De plus des incertitudes existent :

- quant aux transferts réels d'agents dans les trésoreries absorbantes, les transformations d'emplois (A en B ou C) ne seront pas effectives au 1<sup>er</sup> janvier, les cadres A étant affectés ALD dans une RAN.
- Quant aux services touchés par les 7 suppressions d'emplois impactant le département au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

L'impact des réorganisations se traduit pour les agents par :

- Une mobilité forcée
- Des trajets domicile-travail plus importants :
  - La Voulte : 40 km aller-retour,
  - Saint-Agrève : 48 km aller-retour ou 26 km si détachement.
- Des transferts de charges, de compétences et de responsabilités
- Des réorganisations au sein des services pour une nécessaire répartition de l'ensemble des tâches.

De plus, dans le document unique et les rapports de visite de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST), pour l'ensemble des postes absorbants, les problèmes de sécurité existent puisque les audits électriques et les travaux de mise en conformité qui en découlent, n'ont pas été réalisés. De plus, des BAES sont manquants ou défectueux.

D'autre part, des problèmes propres à chaque poste y sont répertoriés :

- Saint Péray : problèmes de sécurité à l'accueil, charges de travail trop importantes et problèmes d'effectif ; insalubrité des locaux, mobilier vétuste ou non adapté, radiateurs défectueux et fenêtres cassées.
- Privas municipale : fils au sol, accès parking dangereux, parking insuffisant pour les usagers, problème d'issue de secours lié à la grille métallique, charges de travail trop

importantes, hygiène insuffisante et température élevée sous la verrière, circulation étroite entre les bureaux.

- Lamastre : charges de travail trop importantes, manque de soutien, demande de réaménagement de caisse, installation de stores, VMC à nettoyer.
- Thueyts : sentiment de travailler dans l'urgence, problème à l'accueil (aménagement de la banque et système d'ouverture à distance demandés), entretien VMC, demande de main courante à la sortie du personnel.
- Coucouron : fils au sol, VMC à nettoyer, système d'ouverture à distance demandé pour le hall d'accueil et demande de portillon sécurisé.
- Le Cheylard : sous-effectif chronique, demande de guichet sécurisé.
- Saint Félicien : issue de secours à revoir, locaux exigus, zone d'accueil à repenser, entretien VMC.
- Aubenas : problèmes d'effectif, de calendrier, sentiment d'abandon, manque de soutien pour les notes, fils au sol, barreaudage de la caisse demandé, bruit lié au travail en plateau.

Le tableau de bord de veille sociale montre une forte utilisation des comptes épargne temps dans des trésoreries importantes en personnel :

- Privas municipale : 11 agents sur 19,
- Aubenas : 9 agents sur 14.

Nous constatons que le CHS et le CTL n'ont pas suffisamment été informés :

- des charges des trésoreries absorbées et absorbantes,
- des retards éventuels existant dans ces mêmes trésoreries,
- des conditions de travail des cadres A (affectation, conséquences sur les trajets domicile-travail) des trésoreries absorbées,

De plus, le CHS n'a pas été destinataire des plans avant et après restructurations, notamment :

- Aubenas qui reçoit 4 agents supplémentaires,
- Privas municipale où l'ISST a constaté des problèmes de circulation entre les bureaux,
- Saint Félicien où arrivent 2 agents.

D'autre part, l'ISST et le médecin de prévention n'ont été ni consultés, ni informés de ces restructurations et réorganisations contrairement aux préconisations des notes d'orientations ministérielles.

S'ajoutent à ces constats, des réformes permanentes générant de nombreuses incertitudes et stress pour les agents. Ainsi par exemple, le dernier plan triennal prévoit entre autres le transfert du recouvrement des impôts géré actuellement par les trésoreries mixtes vers les SIP. Les emplois correspondants suivront. Les trésoreries n'assurant plus que la gestion des collectivités locales se retrouveront avec des effectifs insuffisants et de mauvaises conditions de travail justifiant ainsi de nouvelles fermetures. Après la fusion globale, nous avons droit à la fusion fiscale.

D'ailleurs, l'administration reconnaît que les fermetures des trésoreries et la concentration des personnels n'amélioreront pas les conditions de travail car, parallèlement, elle réduit significativement les plages d'ouverture au public espérant que cela suffira pour permettre la réalisation de l'ensemble des missions.

Enfin, ce projet est mené dans la précipitation et l'incertitude pour une application prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En conséquence, au regard de l'ensemble de ces constats, les représentants des personnels au CHSCT de l'Ardèche ne peuvent qu'émettre un avis défavorable à ce projet important de réorganisation.